



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-02002

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

# Sommaire

**Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-01-03-00005 - Arrêté CSA SD Indre et Loire (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-01-03-00005

Arrêté CSA SD Indre et Loire

**Arrêté du 03 janvier 2023**

**Fixant la liste des organisations syndicales autorisées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial du département d'Indre et Loire**

**L'Inspecteur d'académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale D'Indre et Loire,**

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

**Arrête :**

**Article 1er** – Les organisations syndicales autorisées à désigner des représentants des personnels au sein du comité social d'administration spécial du département d'Indre et Loire sont les suivantes :

- FSU 5 sièges
- FNEC FP FO 4 sièges
- UNSA 1 siège

**Article 2** – La date limite fixée aux autorisations syndicales listées dans l'article précédent pour désigner leurs représentants est le 18 janvier 2023

**Article 3** - L'Inspecteur d'académie – Directeur Académique des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

L'Inspecteur d'académie,

Directeur Académique des Services

de l'Éducation Nationale d'Indre et Loire

Signé :

Christian MENDIVÉ